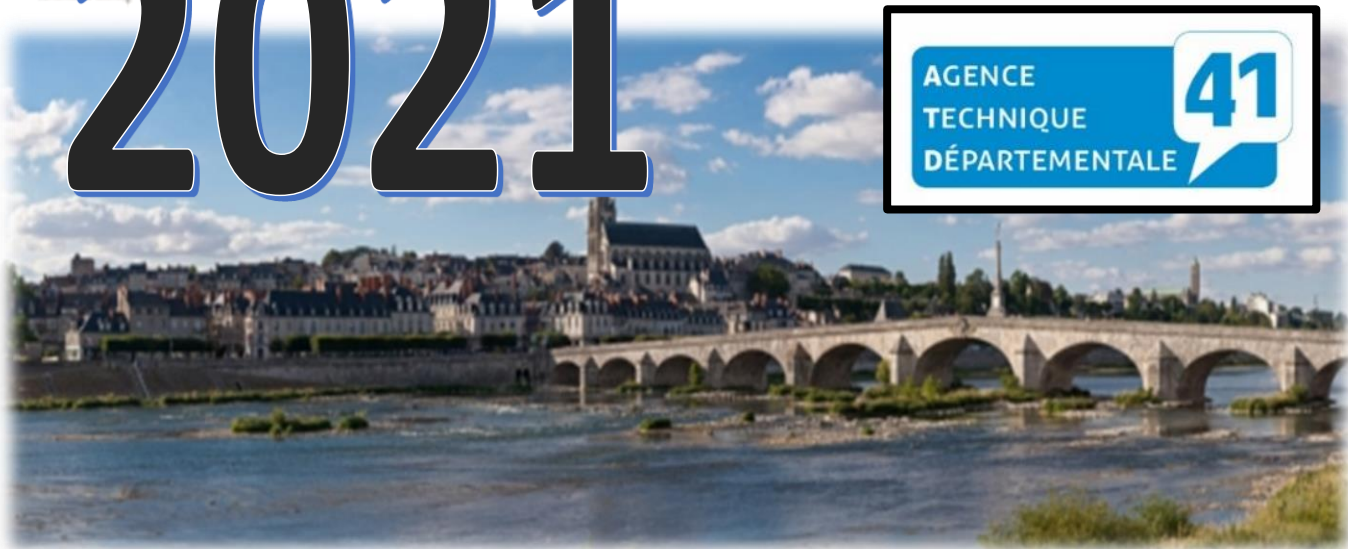


# RAPPORT D'ACTIVITES



# 2021



|                                                                  |           |
|------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Le mot du Président .....</b>                                 | <b>2</b>  |
| <b>Les domaines et missions .....</b>                            | <b>3</b>  |
| <b>La gouvernance.....</b>                                       | <b>5</b>  |
| <i>L'assemblée générale</i>                                      |           |
| <i>Le conseil d'administration</i>                               |           |
| <b>Les nouveautés de l'agence .....</b>                          | <b>9</b>  |
| <i>Présentation du nouveau Directeur de l'agence</i>             |           |
| <i>Organisation de l'Agence pendant la crise sanitaire</i>       |           |
| <b>Les adhérents.....</b>                                        | <b>11</b> |
| <i>L'évolution des adhésions</i>                                 |           |
| <i>Répartition par strate et arrondissement</i>                  |           |
| <b>Le personnel et l'équipe .....</b>                            | <b>13</b> |
| <i>Mouvements de personnel</i>                                   |           |
| <i>Mise à disposition de moyens et de prestations de service</i> |           |
| <i>Formation du personnel</i>                                    |           |
| <b>Le bilan d'activités .....</b>                                | <b>15</b> |
| <i>La communication, la représentation et les partenaires</i>    |           |
| <i>Les partenaires</i>                                           |           |
| <i>Nouvelle République du Loir et Cher</i>                       |           |
| <i>Les dossiers techniques</i>                                   |           |
| <i>Les réalisations</i>                                          |           |
| <b>Le bilan financier .....</b>                                  | <b>33</b> |
| <i>Le compte administratif 2021</i>                              |           |

## Le mot du Président



*Dans la continuité des **élections départementales** du printemps dernier, le collège des conseillers départementaux qui siègent au conseil d'administration a été renouvelé. Je remercie les membres du conseil de m'avoir réitéré leur confiance suite à ma réélection à la présidence de l'ATD le 28 octobre dernier.*

*Si l'année 2021 a été perturbée par les suites de la **crise sanitaire**, les dispositions prises pour doter l'ensemble de l'équipe de l'Agence Technique Départementale en postes mobiles ont permis de répondre aux multiples et de plus en plus nombreuses sollicitations de nos communes adhérentes.*

*Malgré les périodes difficiles que nous traversons, le nombre d'études à mener n'a jamais été aussi important. La possibilité donnée aux communes jusqu'à 4000 habitants d'adhérer à l'agence a permis de poursuivre **l'augmentation des adhérents** mais a par ailleurs induit une complexification des problématiques à traiter.*

*Afin de maintenir un niveau de service satisfaisant, le **renforcement** de l'équipe technique a été amorcé par le recrutement d'un **technicien supplémentaire**. Les nouvelles adhésions enregistrées en fin d'année et la **bonne santé financière** de l'agence vont permettre de poursuivre cette montée en puissance dans l'optique de **réduire nos délais** d'intervention tout en garantissant un niveau de service de qualité pour accompagner les communes dans leurs nombreux projets.*

**Le Président**

**Bernard PILLEFER**



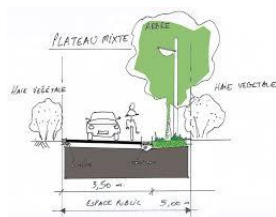
## DOMAINES ET MISSIONS



### Les Domaines

L'Agence Technique Départementale de Loir-et-Cher intervient sur les domaines d'activité suivants :

- **la voirie** : programme pluriannuel d'entretien, réparations, ouvrages d'art, assainissement de la chaussée,
- **la sécurité** et **l'aménagement** : diagnostic de sécurité localisé, réflexions sur les traverses de bourg, espaces publics.



Chaque adhérent a droit, par an, à une **prestation incluse dans la cotisation** parmi les quatre possibilités suivantes :

**Gratuit**

- un diagnostic de sécurité localisé,
- un pré-diagnostic de voirie,
- la production du dossier technique pour une demande de Dotation, de Solidarité Rurale (DSR),
- une visite d'évaluation sur 2 ouvrages d'art.



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'agence met également à disposition de ses adhérents, sur demande, des modèles à jour de documents types pour la rédaction :

- des permissions de voirie
- des arrêtés de circulation
- des arrêtés d'alignement



## Les Missions

Par ailleurs, l'ATD41 propose toujours des **prestations payantes** de trois types :

- Les missions d'**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** :



- dans la définition du besoin et l'élaboration du programme,
- dans la consultation d'une maîtrise d'œuvre privée études et/ou travaux,
- dans le conseil, l'accompagnement technique, l'expertise et la médiation.

- Les missions de **Maîtrise d'Œuvre** études de petits projets (**MOE**) :

- entretien de voirie,
- d'aménagement d'espaces publics attenants,
- d'aménagement de sécurité,
- d'assainissement routier,
- d'ouvrage d'art.



- Les missions d'**Assistance technique à Maîtrise d'Œuvre (AMOE)** en phase travaux pour des petits travaux d'entretien de voirie.

- contrôle en phase chantier,
- assistance lors de la réception des travaux.



## LA GOUVERNANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



### L'Assemblée Générale

Elle est constituée de l'ensemble des représentants désignés par les communes et EPCI adhérents (160 communes en fin d'année 2021), auxquels s'ajoutent 15 conseillers départementaux désignés par leurs pairs (Liste renouvelée suite aux élections départemental du 20 et 27 juin 2021)

En 2021, ont eu lieu deux Assemblées générales ordinaires (respectivement **le 20 avril et le 08 décembre**) au cours desquelles diverses décisions ont été adoptées :

- Obligations en termes de budget (budgets primitif et supplémentaire, ),
- Information des membres sur des actes de gestion courante pris au cours de l'année par les services.

Au vue de la crise sanitaire que nous avons traversée pendant cette année, il n'y a pas eu de réunion technique lors de la 1<sup>ère</sup> Assemblée générale qui s'est déroulé en visioconférence.

Le thème choisi par le Conseil d'administration a été exposé lors de la 2<sup>ème</sup> Assemblée générale du 08 décembre.

### Les Mobilités alternatives... ou Comment développer d'autres façons de se déplacer





## Le conseil d'administration



Il est constitué de **21 membres** issus respectivement du collège des Conseillers départementaux (7) et de celui des communes et EPCI (14), sous **la Présidence de M. Bernard PILLEFER.**

Suite aux élections départementales le collège des conseillers départementaux a été également modifié.

En l'absence depuis 2017 d'EPCI membre, le poste dédié spécifiquement à cette catégorie d'adhérents est donc toujours vacant.

Monsieur **Laurent ALLANIC** a été élu **vice-président** à l'occasion du Conseil d'administration du 06 octobre 2020.

Monsieur **Bernard PILLEFER** et Madame **Catherine LHERITIER** ont été réélus le 28 octobre 2021

## La Présidence



Président  
Bernard PILLEFER



1re Vice-présidente  
Catherine LHERITIER



Vice-président  
Laurent ALLANIC

## Collège des conseillers départementaux



Virginie VERNERET



Pascal HUGUET



Maryse PERSILLARD



Geneviève REPINCA



Michel CONTOUR

## Collège des communes et EPCI



Laurent Allanic



Philippe Bellanger



Alain Brunet



Dominique Dhuy



Alain Duchalais



François d'Espinay-Saint-Luc



Benoît Genay



Philippe Guettard



Patrick Marteau



Philippe Mercier



Christophe Monier



Pierre Salon



Bernard Vicente



EPCI

En 2021, ont eu lieu **deux Conseils d'Administration**, respectivement les :

- 09 mars
- 29 septembre
- 10 novembre

au cours desquels diverses décisions ont été adoptées, notamment :

Celles nécessaires au fonctionnement de l'ATD41 :



- Élection du Président et du Vice-président du collège des Conseillers Départementaux au Conseil d'Administration de l'ATD41



- L'approbation du **rapport d'activité 2020**.



## LES NOUVEAUTES DE L'AGENCE

**Aloïs CHARPENTIER**, remplaçant d'Isabelle BARGE au poste de directeur de l'Agence Technique Départementale depuis le **27 septembre 2021**



Aloïs CHARPENTIER a une quinzaine d'années d'expériences dans les collectivités territoriales.

Une 1<sup>ère</sup> partie de sa carrière en Communauté de communes dans l'Indre-et-Loire et 10 années au poste de Directeur des services techniques sur la commune de Vineuil.

Son expérience acquise pendant ces années lui a permis de bien appréhender le fonctionnement des communes



**Marc PETRIKOVA** est venue renforcer l'équipe **technique** de l'ATD début mars 2021 sous forme de mise à disposition du Conseil départemental.



## ORGANISATION DE L'AGENCE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

À partir de novembre 2020 et jusqu'à fin août 2021 nous sommes entrés dans une nouvelle phase de crise sanitaire pendant laquelle nous avons dû prendre des dispositions visant à la fois à réduire la propagation du virus et à maintenir autant que possible l'activité, tout en garantissant la santé des agents.

L'activité technique et administrative a été maintenue ; le télétravail a été privilégié.

Un roulement en deux modes de travail alternatif s'est organisé : une partie de l'effectif en télétravail (2 ou 3 jours/semaine et par agent) quand l'autre partie occupait les bureaux de l'ATD.

- l'accueil téléphonique a toujours été assuré soit en présentiel soit en basculant la ligne téléphonique sur le téléphone portable de la personne en charge de cet accueil.

- les missions nécessitant des déplacements ont été maintenues, sans aucun contact extérieur.

Pour les réunions, la visio a été privilégiée ainsi que les réunions en extérieur ; les réunions en présentiel en espace clos ne pouvant être reportées ont été étudiées au cas par cas.

À partir du **01 septembre**, l'équipe était à nouveau en présentiel à 100%.

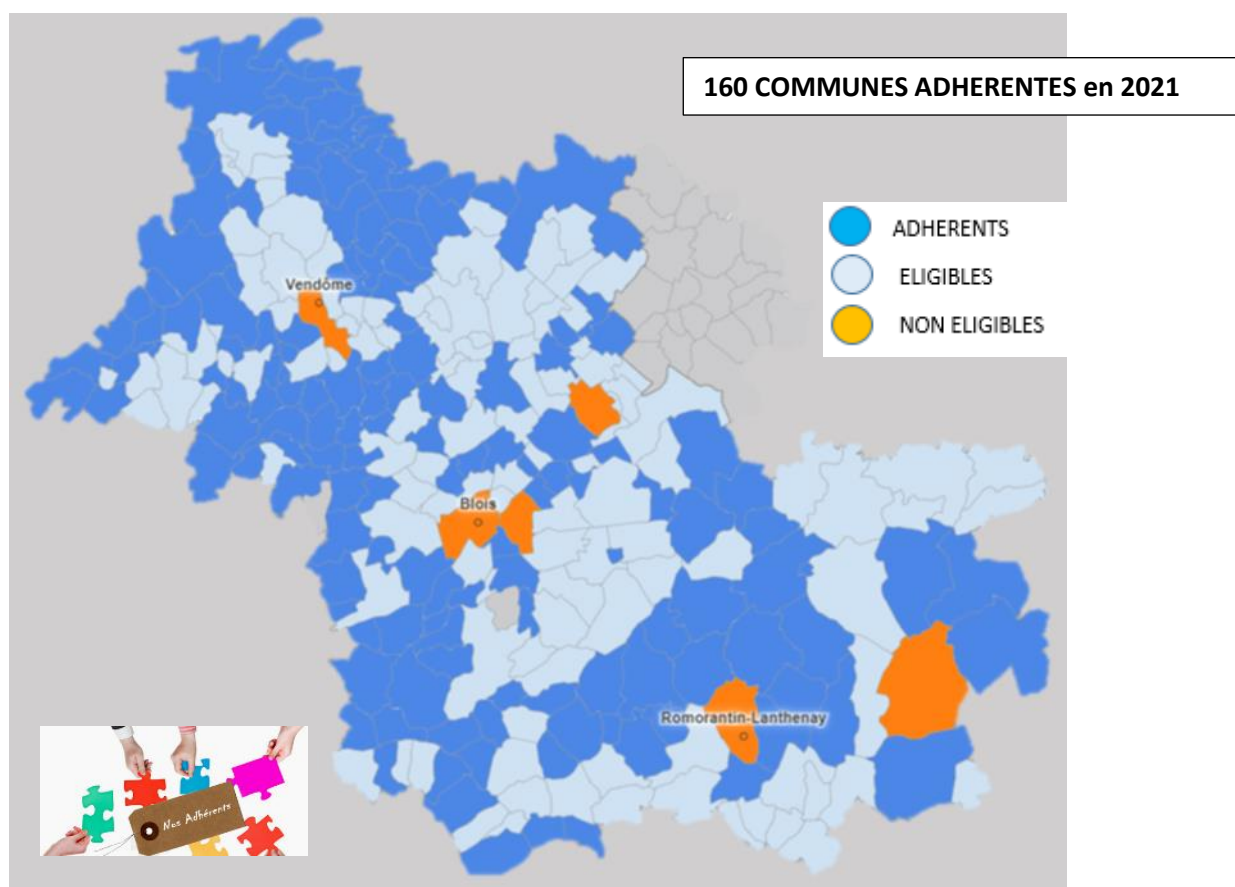




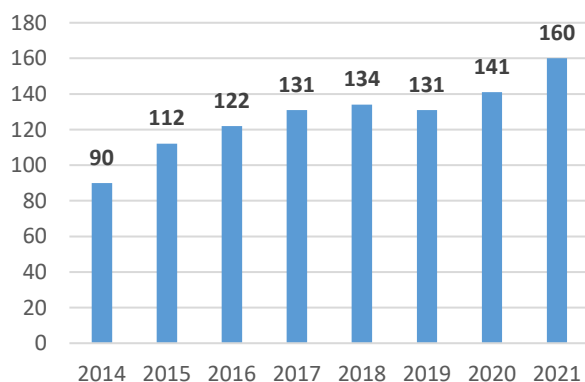
## LES ADHERENTS

### L'évolution des adhésions

Compte tenu des critères d'éligibilité figurant dans les statuts de la structure, **285 communes ou communes déléguées sur les 291** du département et la totalité des **12 EPCI** du département peuvent adhérer à l'ATD41.



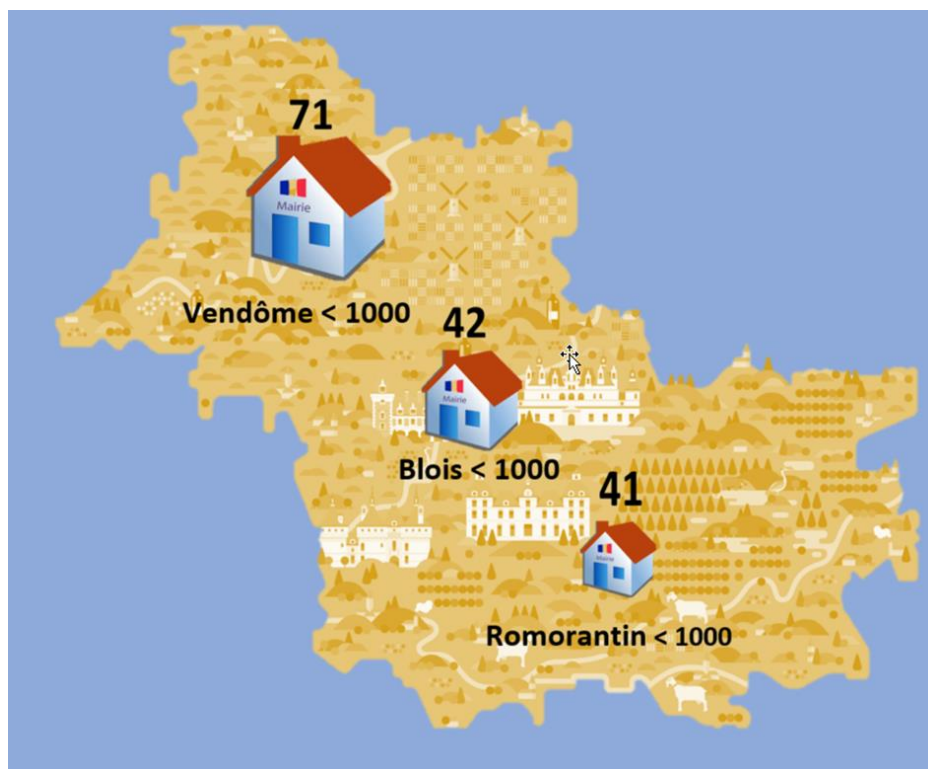
Evolution des adhérents  
depuis la création de l'agence



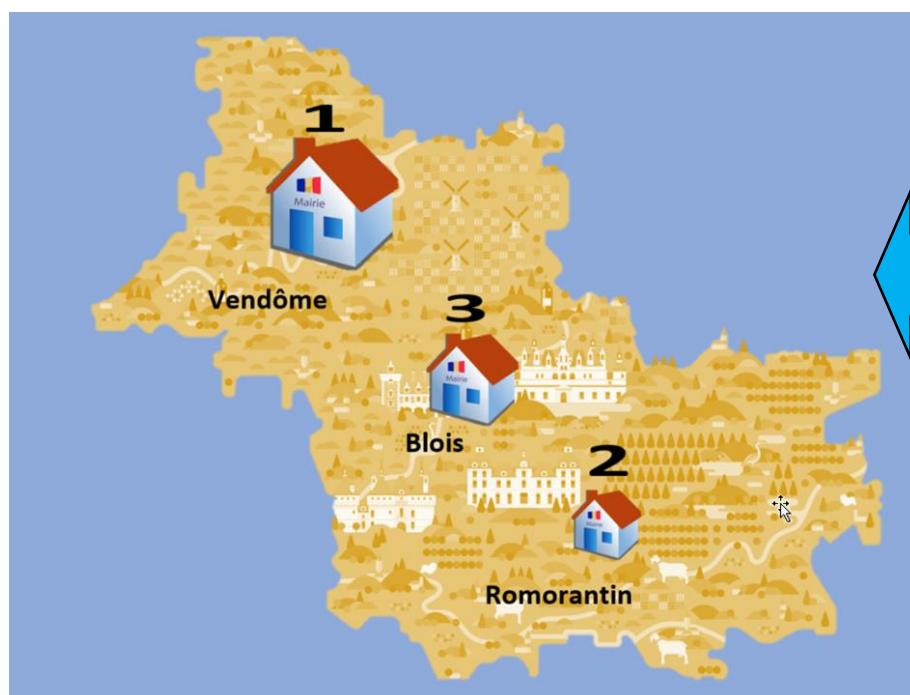
Le nombre de communes ou communes déléguées adhérentes est passé de 141 fin 2020 à 160 fin 2021, soit 56% des communes ou communes déléguées éligibles au dispositif sur le nouveau périmètre - voir carte ci-dessus)

## Répartition par strate et arrondissement

*Communes et communes déléguées de 0 à 2000 habitants*



*Communes et communes déléguées de 2000 à 5000 habitants*



Adhésions suite à l'augmentation du seuil d'éligibilité dans les statuts de l'ATD en 2019.

Les communes et communes nouvelles de plus de 2000 habitants peuvent adhérer.

6 communes nous ont rejoint depuis 2020

## LE PERSONNEL ET L'ÉQUIPE

### Mouvements de personnel

Arrivée d'**Aloïs CHARPENTIER** est au poste de **Directeur** de l'Agence Technique Départementale et de **Marc PETRIKOVA** au pôle technique

Le Directeur est en mise à disposition du Département à hauteur de 0.3 ETP, et un technicien également en mise à disposition à la hauteur de 100%, les autres postes (4 ETP) étant propres à l'ATD.





## Mise à disposition de moyens et de prestations de services

Le Conseil départemental, par convention financière, met à disposition des moyens matériels spécifiques (véhicules, réseaux informatique et téléphonique), des prestations de services (affranchissement, reprographie) ainsi qu'une assistance de la part des services supports du Département (services informatiques, financiers, RH, communication, contrôle de gestion).

En contrepartie, l'agence prend en charge financièrement l'ensemble des dépenses engendrées par cette mise à disposition.

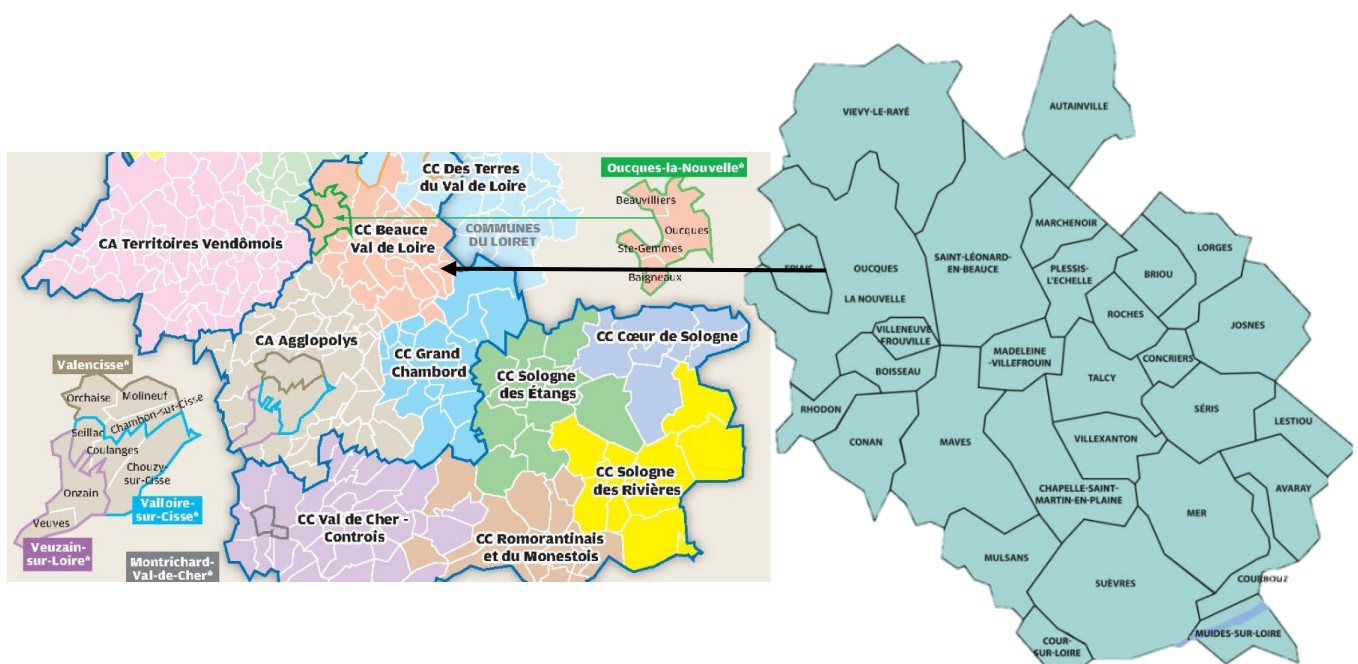
## Formation du personnel

En raison de la situation sanitaire, la plupart des formations du CNFPT ont été annulées.

Néanmoins le personnel du pôle technique a pu bénéficier de 17 journées de formations techniques en 2021 auprès du CNFPT (notamment sur le thème des matériaux de voirie, réseaux et aménagements urbains et produits bitumineux).

La chargée administrative et financière a bénéficié de 3 jours de formations sur les bases des finances publiques locales organisés par la CNFPT, et une demi-journée sur la préparation budgétaire déployée par le Conseil Départemental.





## Partenariats

Dans le cadre de son activité, l'ATD41 a dû, à plusieurs reprises, en raison de la nature des dossiers traités, nouer des partenariats avec 2 entités agissant également pour le compte des communes à divers titres (architecture, paysage, électricité ...).

Il s'agit :



- du **CAUE** (Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement), intervenant en requalification des espaces publics, souvent dans le cadre d'opérations "Cœur de Village", ou de problématiques liées à l'urbanisme.



- du **SIDELC** (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir et Cher). Les désordres créés par l'enfouissement des réseaux ou la réalisation d'éclairage public sont l'élément déclencheur pour une réfection de la voirie et de trottoirs, et l'occasion pour réaliser des aménagements de sécurité.



Par ailleurs, l'ATD41 a conventionné dès 2016 avec **l'Observatoire de l'Économie et des Territoires**, ce qui permet un accès privilégié au WebSIG, outil supplémentaire dans le cadre de l'établissement des dossiers de l'ATD.



Enfin, tous les dossiers concernant des aménagements sur routes départementales sont concertés avec les services de la Direction des Routes du Conseil départemental, en tant que gestionnaire, permettant ainsi avec certitude **la délivrance des permissions de voirie** nécessaires à la réalisation ultérieure des travaux.



## LES MONTILS

### Fin des travaux de voirie route de la Haye

Publié le 06/11/2021 à 06:25 | Mis à jour le 06/11/2021 à 06:25



Le maire, Alain Duchalais, son adjoint, Christian Métails, la conseillère départementale, Geneviève Repinçay, et les entreprises lors de la réception des travaux.  
© Photo NR

Durant un mois, les usagers de la route de la Haye ont été contraints à dévier leur parcours en raison de travaux de voirie en cours vers Les Quatre Vents. Lundi 25 octobre, le maire Alain Duchalais, son adjoint Christian Métails, les entreprises Colas et ATD (estimation et montage du projet, assistance maîtrise d'ouvrage) étaient présents sur place.

Une 1<sup>re</sup> tranche de 770 mètres sur 4,50 m de large a été recouverte par un enrobé coulé à chaud de 6 cm, une seconde tranche au carrefour de la rue des Étangs et de celle des Bordes portera à 1,170 km de voirie. Un chemin piétonnier d'un mètre de large longera la voie et sera délimité pour la sécurité par des potelets de bois espacés de 14 à 15 m. Au fond du fossé, un drain de 20 cm et une grille de regard tous les 60 m serviront à absorber un trop d'eau en cas de fortes pluies et permettront un nettoyage du fossé. Le montant des travaux s'élève à environ 300.000 €, subventionné à hauteur de 30.000 € par la DSR (Dotation de solidarité rurale) pour la voirie et à 16.960 € pour le chemin piétonnier par la DSIPL (Dotation de soutien à l'investissement public et local).

# la Nouvelle République.fr

## FRETEVAL



Après l'approbation des comptes administratifs et de gestion tant du budget principal de la commune que du service d'assainissement, lors du dernier conseil municipal, les élus ont approuvé l'ouverture anticipée de crédits d'investissement 2021 puis ont étudié le projet « Petite Ville de demain ».

Ce programme, à destination des communes de moins de 20.000 habitants, vise à renforcer l'attractivité économique et le dynamisme. La convention devant engager Fréteval, Morée, la communauté de communes et l'État a été approuvée ainsi que le projet de mutualisation de recrutement d'un chef de projet avec la commune de Mondoubleau.

### Les autres dossiers

**Matériel.** L'achat de deux disques de sauvegarde pour un montant de 572 € TTC a été approuvé ainsi que celui d'un photocopieur pour un montant de 3.491 €, plus la maintenance.

**Station d'épuration.** Pour la restructuration, la collectivité a déposé une demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Pour déposer et suivre une demande de subvention auprès des services de l'État au titre d'une DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) exceptionnelle, Bernard Pillefer, maire, a proposé d'avoir recours à une mission de conseil à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 300 €. Cette mission sera confiée à la SARL Dupuet. Par ailleurs, un bilan d'auto surveillance doit être effectué. Il sera réalisé en prestation par les services du conseil départemental pour un montant de 1.132 €.

**Voirie.** Le conseil a approuvé la convention pour la mission de maîtrise d'ouvrage avec l'ATD 41 pour les travaux sur les voies communales n°2, 3, 6 et 7 pour un montant de 1.980 €.

**Tarifs communaux.** Ils ont été fixés pour les différents services à compter du 1er avril prochain. La taxe funéraire a été supprimée. Quant à la redevance Orange pour l'occupation du domaine public, elle a été fixée pour un montant attendu global de 2.168 €.

**Éclairage public.** Pour le remplacement des points lumineux avec des équipements LED installés par l'entreprise Ineo, le devis de 9.636 € a été approuvé. Le Sidelc sera sollicité pour l'obtention d'une subvention.

**Locaux.** Un local poubelles va être créé sur le site de l'ancienne fonderie. Les travaux seront effectués par l'entreprise Moyer pour 788 euros.

## MUIDES SUR LOIRE



◀ Muides-sur-Loire



## Des aménagements pour lever le pied

Publié le 15/09/2021 à 06:25 | Mis à jour le 15/09/2021 à 06:25

Lors du dernier conseil municipal de Muides-sur-Loire, les dossiers suivants ont été étudiés.

**Convention de mutualisation des services entre la commune de Muides-sur-Loire et la CCBVL.** La communauté de communes Beauce Val de Loire a mis en place une mutualisation de services avec les communes volontaires pour optimiser l'organisation et les ressources publiques. Plusieurs services sont concernés. Le conseil valide à l'unanimité.

**Urbanisme - Taxe d'aménagement (TA).** Le taux de la taxe d'aménagement (2,75 %) a été augmenté de 0,25 % par délibération du 7 novembre 2020, le maire propose de prendre une nouvelle décision relative au taux. Unanimité sur le maintien du taux à 2,75 % sur l'ensemble du territoire communal.

**Travaux de voirie.** Création de deux plateaux surélevés entrée et sortie est/ouest du village et de deux plateaux centre village. Le maire explique que l'objectif est de réduire la vitesse des véhicules en entrée et au cœur de la commune et de protéger les piétons.

Préconisation faisant suite à la présentation du dossier de l'étude en date du 9 juillet 2020 réalisé par ATD41. Les plateaux surélevés seront installés RD951 entre la rue des Bordes et la rue de l'Ancien-Moulin, RD951 Bourg au niveau de l'ancienne boulangerie, RD951 Bourg au niveau de la boucherie et RD951 bourg Carrefour RD951/rue de la Chaumette. Une réunion publique sera organisée. Montant des travaux estimés : 178.659,18 € TTC (unanimité). Des subventions seront demandées aux titres de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et amendes de police.

**Travaux au camping.** Le maire indique la nécessité d'installer deux portes sécurisées à l'entrée des sanitaires hommes et femmes et PMR (personnes à mobilité réduite) du camping. Montant 15.941,06 € de l'entreprise Flaughach. Unanimité.

**Ouverture annuelle du camping.** Le maire rappelle qu'en raison d'importants travaux à effectuer sur le site de la centrale nucléaire, un tarif pour les professionnels a été voté en mai dernier afin d'assurer l'accueil d'un nombre important d'intervenants extérieurs. Il conviendrait de le prolonger au-delà de la date prévue (unanimité).



## VILLENY



Le conseil municipal de Villeny a tenu réunion le 14 juin, les points suivants ont été évoqués.

**Tarif de l'eau.** Le maire, Hubert Chevallier, rappelle que le tarif de l'eau et de l'assainissement n'a pas augmenté depuis 2020. Ce tarif est variable selon les communes, Villeny ne se situe pas dans les plus élevées. La compétence devrait se transférer à la communauté de communes de La Sologne des Étangs à l'horizon 2026. Les tarifs ont été votés ainsi : l'abonnement, 60 € demeure inchangé ; le m3 d'eau potable passera à 1,40 € ; le m3 en assainissement se portera à 1,55 €. L'augmentation représentera une moyenne de 15 € l'an pour une habitation de 60 m2. Le nouveau tarif sera en place au premier semestre 2022.

**Référent eau.** En prévision du transfert de la compétence à la communauté de communes de La Sologne des Étangs et de la veille sur ce poste dont les investissements sont importants, le maire propose Dominique Herpin, premier adjoint, comme référent. Le conseil valide cette proposition.

**Prestataire cantine.** Une rencontre a eu lieu avec Grain d'Or, fournisseur des repas de cantine. Il ressort la nécessité de disposer d'un retour hebdomadaire des enfants, afin de mieux comprendre le jetage/gaspillage qui est important. Le burger reste roi, le fromage, les enfants n'aiment pas trop. Ce constat laisse apparaître l'importance de réguler les portions, de diversifier les menus, une redondance de plats est remarquée.

**Trésorerie.** Le maire annonce : « Actuellement, la trésorerie est correcte ». La prudence reste de mise, les fins de trimestre chargent de façon cyclique, c'est à ce moment-là que les besoins en trésorerie sont nécessaires. « Ce phénomène n'est pas nouveau, la situation est tendue normalement », précise le maire. En conséquence, coup de frein sur les projets.

**Local bureau.** Transformation de ce local en gîte. Le dossier DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) sera reporté en Sdil (Dotation de soutien à l'investissement local). Ce projet est envisagé dans le but de drainer de la trésorerie complémentaire pour la commune.

**Voirie.** Le dossier est suivi par l'ATD (Agence technique départementale) et le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) dans le but de rendre cohérent à terme la construction du village autour de la sécurité routière, circulation piétonne, informations sur les commerces, entreprises et services...

**École.** Seront traités pour la rentrée : porte antipanique, occultation des fenêtres avec film opaque, mise en place d'un détecteur de fumée...

**Déchetterie.** Fin août, le Smictom de Sologne à Lamotte-Beuvron ne prendra plus en charge les déchets en carton. A dater du 1er septembre, la déchetterie de Dhuizon (Siom de Mer) assurera la réception de ces déchets.

**Calendrier des manifestations :** 21 juin, Fête de la musique ; le 13 juillet, jeux pour tous, pique-nique et retraite aux flambeaux ; 2 août, soirée pizza ; 14 août, banquet ; 11 septembre, dîner spectacle au château de La Giraudière ; 10 octobre, Fête des châtaignes.

## LA MAROLLE EN SOLOGNE



Le conseil municipal de La Marolle-en-Sologne s'est réuni le 6 avril et a étudié les dossiers suivants :

**Budget.** Le maire, Éric Fassot, explique avec conviction les bien-fondés des situations passées. La commune gère trois budgets en sus du budget communal (station-service, épicerie, eau et assainissement). Le conseil a voté à l'unanimité les budgets communaux.

**Budget commune.** Fonctionnement : 516.031,63 € ; investissement : 332.42,11 euros.

**Eau et assainissement.** Fonctionnement : 252.733,03 € ; investissement : 49.564,19 euros.

**Station-service.** Fonctionnement : 17.417,92 € ; investissement : 2.000 euros.

**Épicerie.** Investissement 6.000 €. Fonctionnement : 17.417,92 euros.

**École.** Le conseil prononce un avis favorable concernant le maintien du renouvellement dérogatoire du cycle scolaire à raison de quatre jours par semaine. Ce cycle s'applique depuis trois ans. La nouvelle carte scolaire valide la fermeture d'une classe sur le regroupement scolaire (La Marolle-Montrieux). Répartition sous réserve de modification : deux classes à La Marolle CP, CE1, CE2 et une classe CM1, CM2. À Montrieux une classe : petits, moyens, grands. Il y aura 22 enfants par classe et la cantine est maintenue dans les deux écoles.

**Sécurité routière.** Projet concerté avec l'ATD 41 (Agence technique départementale), la question se pose : faut-il investir sur des plateaux ralentisseurs, des chicanes, des dos-d'âne ? Le projet devra tenir compte des réseaux, il est souhaitable de ne pas y toucher. Le budget estimé : 100.000 €, l'investissement peut bénéficier d'une dotation d'environ 30 %. Par ailleurs, des miroirs sont envisagés aux stops du bourg.

**Frelons.** Dans le cadre de la communauté de communes de La Sologne des Étangs, en vue de la prise en charge des frais concernant l'éradication des nids de frelons asiatiques, deux conseillers sont volontaires pour être référents communaux. Ils interviendront pour valider la distinction du frelon asiatique. Le frelon commun, lui, n'est pas concerné par ce dispositif.

**Défense incendie.** Quatre bornes seront installées dans le bourg dans un premier temps.

**Panne.** Deux pompes de relevage tournent en alternance. L'une est à changer, elle n'assure plus de fonctionnement, la cause probable vient des rejets de déchets non prévus dans les canalisations provoquant des blocages et les pannes. L'entretien est assuré toutes les semaines par l'agent communal. Coût prévisionnel sur devis : 1.915,20 € TTC.

**Subvention.** Le club Millan'Cyclisme réitère une demande de subvention pour organiser une course qui passera dans toutes les communes de La Sologne des Étangs. Le conseil vote unanimement une contribution de 173 €, soit 0,50 centime par habitant, sous réserve de l'organisation effective de la course.

**Travaux.** La mairie et la poste sont concernées, les appels d'offres vont être lancés.

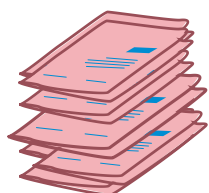


## Les dossiers techniques



En 2021 **sur 88 commandes, 78 études, dont 60 nouveaux dossiers (2021)** ont été traités et ont concerné :

**Aménagements de  
sécurité**  
54



**Travaux de  
voirie**  
17



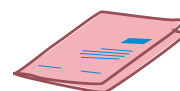
**Ouvrages  
d'art**  
4



**Marché  
topographique**  
2



**Conseil**  
1



Ils ont engendré :

➤ 46 prestations incluses dans la cotisation :

### Pré-diagnostic de voirie – 07

- La Chapelle-Vicomtesse
- Chouzy-sur-Cisse (Valloire-sur-Cisse)
- Coulanges (Valloire-sur-Cisse)Fréteval
- Maves
- Les Montils
- Rilly-sur-Loire
- Villierfaux



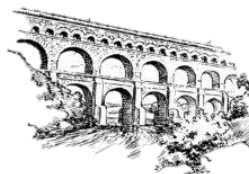
## Diagnostic de sécurité localisé – 35



- Baillou
- Boursay
- Brévainville
- Busloup
- Cellettes
- Châteauneuf
- Chaumont-sur-Loire
- La Colombe (Beauce-la-Romaine)
- Faye
- La Ferté-Beauharnais
- La Fontenelle
- Lorges
- La Marolle-en-Sologne
- Millançay
- Monthou-sur-Bièvre
- Neung-sur-Beuvron
- Ouzouer-le-Doyen
- Pouillé
- Pray
- Prénouvellon (Beauce-la-Romaine)
- Renay
- Romilly
- Ruan-sur-Eggonne
- Saint-Cyr-du-Gault
- Saint-Jacques-des-Guérets
- Sambin
- Selles-Saint-Denis
- Soings-en-Sologne
- Sougé
- Talcy
- Valaire
- Vernou-En-Sologne
- La Ville-aux-Clercs
- Villefranche-sur-Cher
- Villemardry

## Visite d'évaluation sur des ouvrages d'art - 4

- Bracieux
- Mehers
- Morée
- Veuves (Veuzain-sur-Loire)



## 32 prestations payantes :

### Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) – 22

- Bonneveau
- Cellettes
- Chaumont-sur-Loire (2)
- Chémery
- Crucheray
- Francay
- Gombergean
- Lavarardin
- Loreux (2)
- Marcilly-en-Beauce (2)
- Marolles
- Les Montils
- Naveil
- Renay
- Saint Gervais-la-Forêt
- Selommes
- Theillay
- Villeny
- Villerbon



## Prestations de Maitrise d'Œuvre (MOE) – 5

- Bouffry
- Fréteval
- Ruan-sur-Egvonne
- Veilleins
- La Fontenelle

## Assistance à Maitrise d'Ouvrage en phase chantier (AMOE) -3

- La Fontenelle
- Les Montils
- Ruan-Sur-Egvonne

## Études pré-opérationnelles – 2

- Couffy
- Marcilly-en-Beauce

Concernant cette nouvelle prestation **AMOE**, celle-ci a été mise en place fin 2019 mais les 1<sup>ères</sup> demandes de prestations ont débuté à partir de 2020.

Pour rappel c'est une mission d'assistance technique en phase travaux uniquement pour des petits travaux d'entretien de voirie, proposant:

- une réunion de préparation du chantier (1/2 journée)
- une réunion de chantier pendant la période de travaux (1/2 journée)
- une réunion de réception (1/2 journée)
- la préparation et les comptes rendus de ces différentes réunions

Cette mission est proposée sous forme de forfait à 1 500€ pour couvrir essentiellement les 3 déplacements.

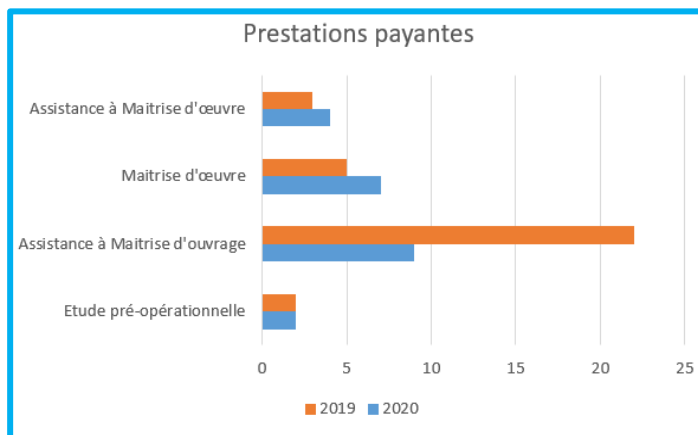
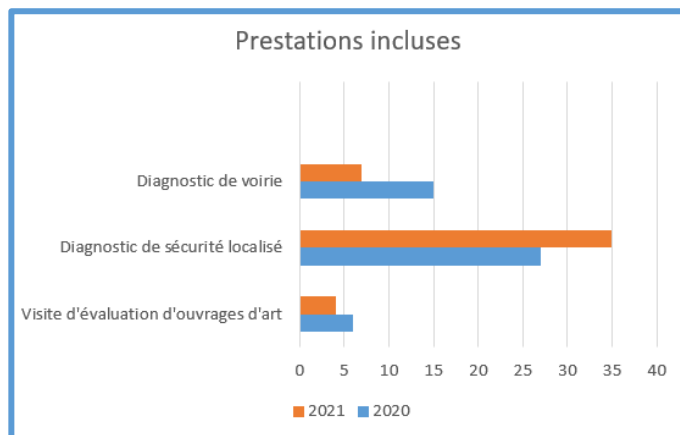
Compléments possibles via le prix de vacation à la demi-journée



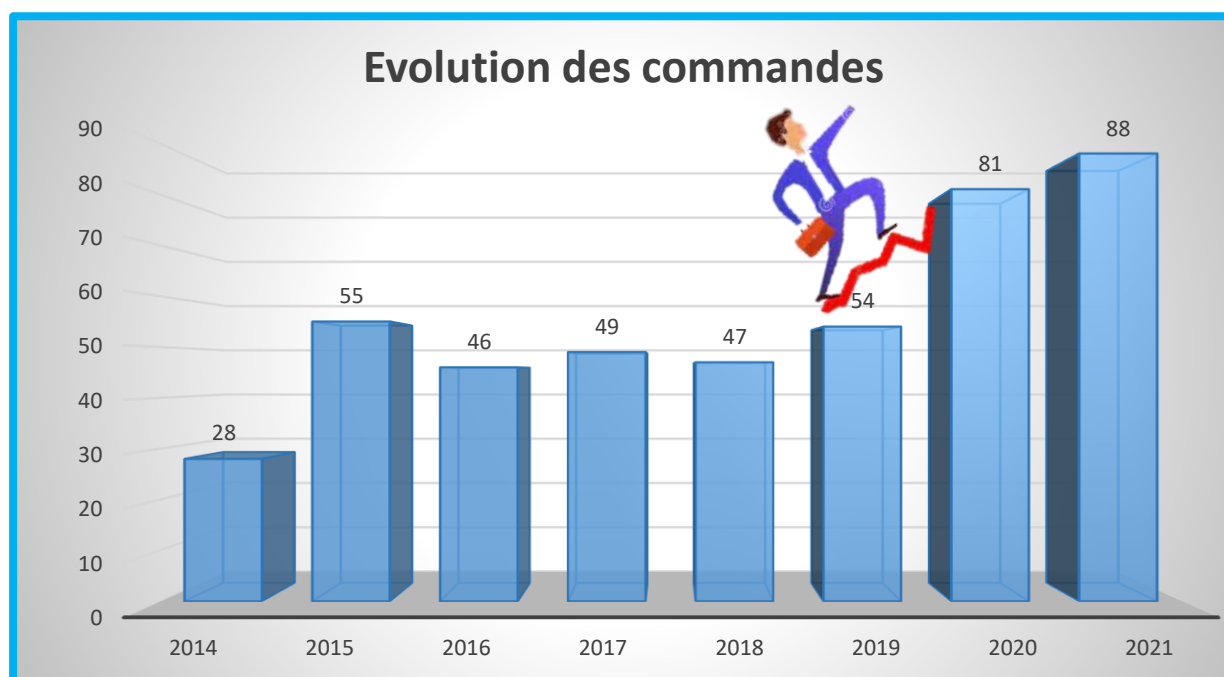




**Par rapport à 2020, il y a eu une augmentation de 8 études pour 2021**



## Évolutions des créations de dossiers par année



## Concernant la Gestion du Domaine Public Routier

**13 communes** ont fait appel à l'agence ce qui a engendré **17 dossiers traités**.



**AMO** : assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du besoin, du programme et des études nécessaires à sa formalisation. Intègre si nécessaire la consultation pour désigner un maître d'œuvre.

**MOE** : maîtrise d'œuvre, assurée uniquement dans le cadre des études. La direction de l'exécution des contrats de travaux n'est pas prévue.

**AMOE** : assistance technique au maître d'œuvre. Elle est assurée en phase chantier uniquement pour des travaux d'entretien de voiries communales non complexes, dans la continuité du pré-diagnostic de voirie.

**Visite d'évaluation** : la visite s'entend pour un ouvrage courant ne nécessitant pas de moyen d'accès particulier de type barque ou nacelle. L'ouvrage devra par ailleurs être nettoyé de toute végétation afin de permettre une bonne visibilité des différentes parties.

**Conseil** : accompagnement technique (propositions non chiffrées), expertise, médiation sur litige dans l'exécution d'un contrat avec une maîtrise d'œuvre privée ou entreprise de BTP.

**Vacation** : à la demi-journée, concerne les prestations d'assistance pendant les phases travaux (réunion de préparation, vérification ponctuelle du respect du marché dans son exécution, assistance aux opérations de réception, ...). En sont exclus les actes propres à la direction de travaux.

**Assistance à la définition du besoin** : analyse du besoin exprimé par le maître d'ouvrage. Formalisation en termes d'objectifs, d'orientations et de contraintes techniques (étapes, intervenants, ...).

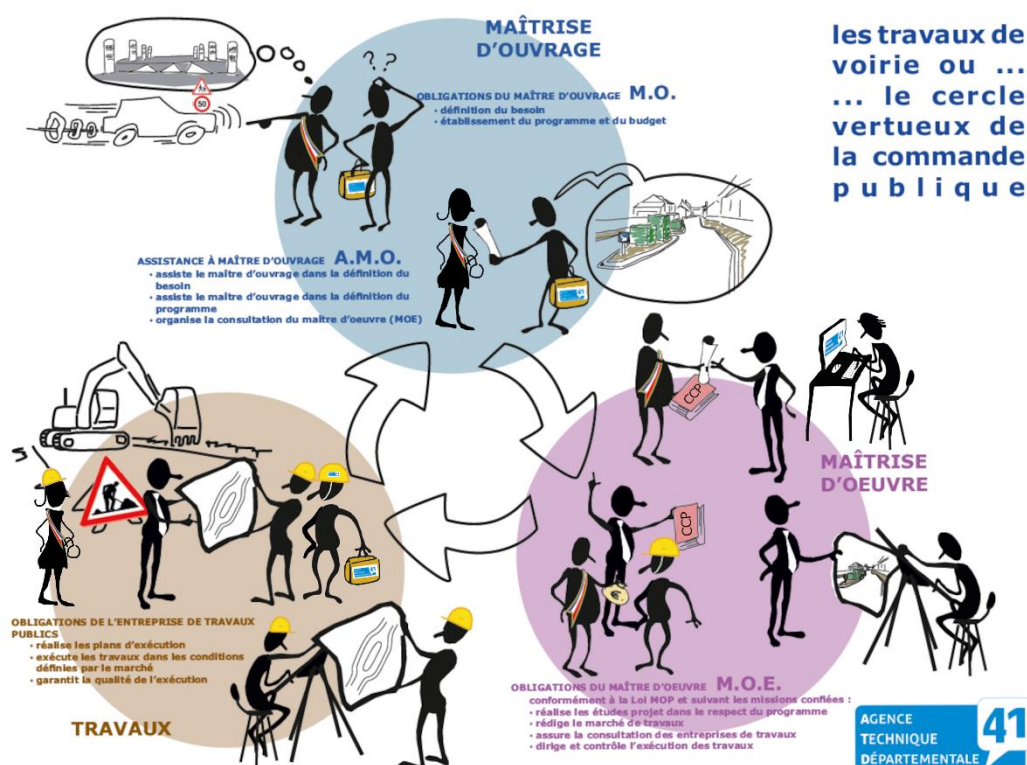
**Assistance à la définition du programme** : comprend les études d'opportunité/faisabilité économique, organisationnelle et technique de l'opération, ainsi que l'évaluation des impacts sur le périmètre étudié à court et moyen termes. Elle détermine également la liste des études préliminaires nécessaires à la formalisation des besoins.

Une mission de maîtrise d'œuvre partielle pourra être confiée à l'agence pour la réalisation de ces études. Si nécessaire, une approche financière pourra être réalisée pour définir l'enveloppe financière.

**Marché de MOE** : comprend la rédaction du cahier des charges pour la consultation de maîtres d'œuvres, sur la base du programme défini. Une assistance durant la consultation sera assurée ainsi qu'une assistance pour l'analyse des offres et la réunion de démarrage.

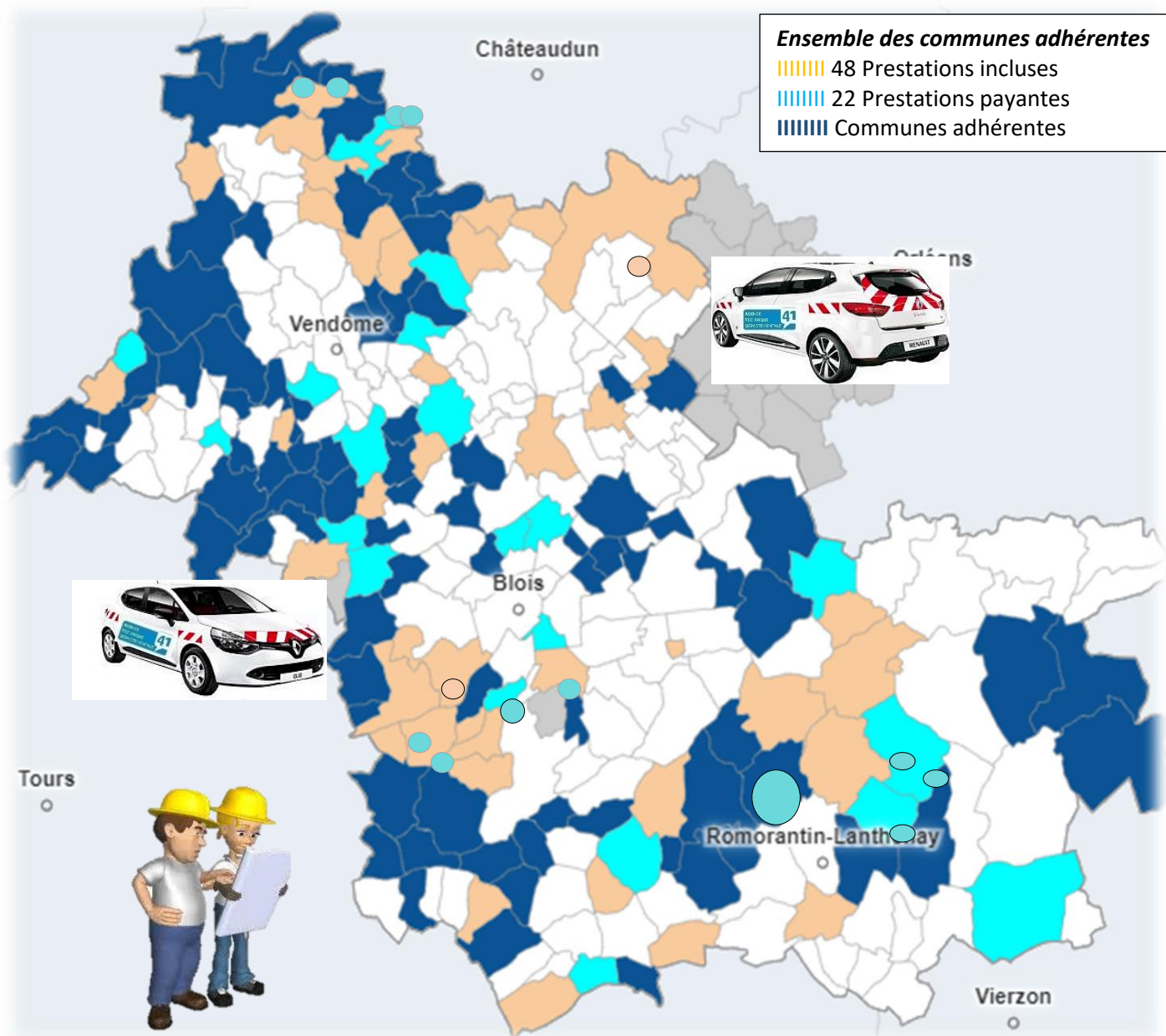
**AVP / PRO** : études d'avant-projet et/ou de projet, permettent de confirmer la faisabilité des travaux et d'en établir le coût prévisionnel. Le dossier contient les schémas de principes et l'estimation correspondante.

**DCE** : dossier de consultation des entreprises comprenant la rédaction du dossier, l'assistance dans l'analyse des offres et la réunion de démarrage.





## DOSSIERS TRAITES en 2021



Quelques photos d'exemples de projets réalisés en 2021 sur la base d'études de l'ATD...





INFOS TRAVAUX VOIRIE



AVANT



APRÈS



AVANT



APRÈS



AVANT



APRÈS



## LA FONTENELLE

### Travaux de voirie place de l'Eglise et VC la Blotterie (AMOE)

-Visite en novembre 2020

-Commande d'un programme des travaux suite à la réalisation d'un  
Prédiagnostic

-Départ des travaux en 2022









## FRANCAY

### Travaux sécurisation lieu-dit Villeneuve RD16 (AMO)



*-Visite en juillet 2020*

*-Commande d'un programme des besoins suite à la réalisation d'un avis de sécurité*

*-Départ des travaux en 2021*







## LE BILAN FINANCIER

L'exécution du budget de l'exercice 2021 fait apparaître les résultats suivants :

### Investissement :

|                                     |                     |
|-------------------------------------|---------------------|
| Dépenses 2021                       | - 3 270.46 €        |
| Recettes 2021                       | + 0.00 €            |
| <b>Résultats de l'exercice 2021</b> | <b>- 3 270.46 €</b> |
| Report du résultat antérieur 2020   | + 12 656.58 €       |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>+ 9386,12 €</b>  |

### Fonctionnement :

|                                          |                       |
|------------------------------------------|-----------------------|
| Dépenses 2021                            | - 279 238,27 €        |
| Recettes 2021                            | +319 209,97 €         |
| <b>Résultats de l'exercice 2021</b>      | <b>+ 39 971,70 €</b>  |
| <i>Report du résultat antérieur 2020</i> | <i>+ 122 710,17 €</i> |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>+ 162 681.87 €</b> |

Le détail par chapitres budgétaires est présenté ci-après.

### Investissement :

Dépenses : **3270.46 €**

Recettes : **0.00 €**



Les dépenses pour l'achat des ordinateurs portables du pôle technique n'ont pu être facturées sur l'année 2020 par le Conseil départemental, qui s'est chargé d'une commande groupée ; les frais afférents sont donc imputés au final sur l'année 2021.

Les dépenses d'investissement correspondent à l'achat d'un ordinateur et d'un logiciel Autocad pour le pôle technique.

## Fonctionnement :

Dépenses : **279 238.27 €**

Le premier constat est que le volume global des dépenses de fonctionnement a augmenté par rapport à 2020 (**234 602.10 €** en 2020). En revanche, la répartition en pourcentage entre les différents chapitres n'évolue quasiment pas.

**Les dépenses de personnel** sont passées de 196 510.63€ en 2020 à 239 933.28€ en 2021, augmentation due au recrutement d'un technicien supplémentaire qui a intégré l'agence au 1<sup>er</sup> mars 2022.

**Les charges de fonctionnement** sont passées de 38 090.45 € en 2020 à 39 304.89 € en 2021. Les charges en termes de location, nettoyage des locaux, usage de véhicule pour déplacements n'ont pas évolué de manière significative. Par ailleurs, **une dépense de 180€ a été consacrée pour l'achat de masques, gel et désinfectants.**

**14%**

chap. 11

charges de fonctionnement



**86%**

chap. 12

charges de personnel



Recettes : **319 209,97 €**

**16%**

chap. 70

prestations payantes



**48%**

chap. 75

cotisation CD41



**35 %**

chap. 75

cotisation communes



**< 1 %**

chap. 75 Charges

diverses de gestion  
courante





La part de la cotisation du Conseil départemental est toujours prépondérante dans les recettes de fonctionnement et représente environ la moitié des recettes.

Le montant total des cotisations est plus élevé par rapport à l'année précédente, 91 193.00€ pour 2020 et 110 629.00€ pour 2021. Ceci est dû à l'augmentation de nombre d'adhérents de 141 pour 2020 par rapport à 160 pour 2021 soit 19 communes supplémentaires.

Une augmentation devrait encore se faire ressentir sur 2022

La facturation des prestations payantes est passée de 33 980 € en 2020 à 50 754 € en 2021.

Le chapitre des charges de gestion courante correspond à l'équilibre budgétaire des Tickets Restaurant et les arrondis des prélèvements à la source.

### **Résultat d'exercice :**

Les résultats de l'exercice 2021 affichent un excédent de 39 971,70 €, en fonctionnement qui permettra de couvrir les charges de personnel et d'équipement suite à l'arrivée de Marielle FIOT en 2022, nouvelle technicienne de l'ATD.

Indépendamment de cela, les recettes permettent actuellement de compenser les charges, et donc de générer un autofinancement.

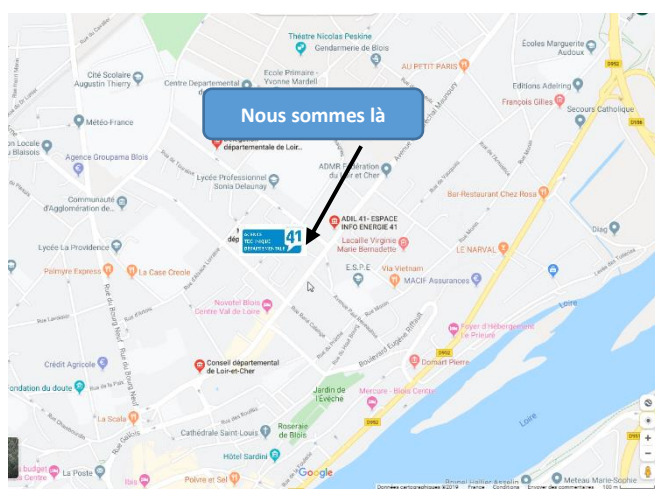
La situation financière est donc très saine.



## La localisation

Les bureaux de l'ATD41 sont situés au sein des locaux  
de la Cité Administrative de BLOIS  
34 avenue Maunoury - Porte B - 2<sup>ème</sup> étage.

02 54 58 41 51  
contact@atd41.fr



### Les horaires d'ouverture de l'ATD :

du lundi au jeudi :

Matin : de 9H00 à 12H00

Après-midi : de 14H00 à 17H00

le vendredi :

Matin : de 9H00 à 12H00

Après-midi : de 14H00 à 16H30.